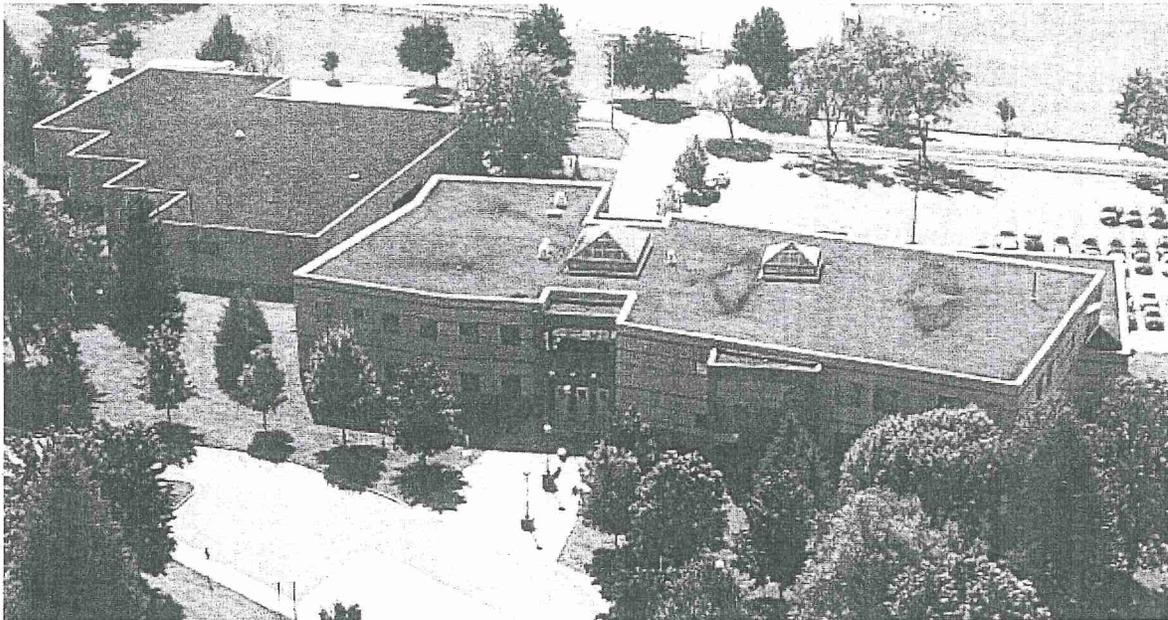


5 sept. 2014
Acadie Nouvelle
Patrick.lacelle@acadienouvelle.com @patricklacelle

Le choix d'un doyen crée un malaise à l'U de M

MONCTON - La nomination imminente d'un nouveau doyen à la Faculté de droit de l'Université de Moncton suscite une certaine inquiétude dans la communauté universitaire.



Collaboration spéciale: Yvon Haché

L'édifice Adrien-J.-Cormier de l'Université de Moncton (aussi à la une) abrite la Faculté de droit. -

Dans une lettre, dont l'Acadie Nouvelle a obtenu copie, le professeur agrégé et avocat Denis Roy émet de sérieuses réserves quant au choix du candidat au poste de doyen de la Faculté de droit de l'institution acadienne.

Un poste auquel l'auteur de la lettre a également postulé, mais n'a pas été retenu.

Le candidat choisi par l'université n'a pas, selon Me Roy, son doctorat ni complété une maîtrise en droit (LLM). Sur 23 facultés au Canada, il serait un des trois seuls à n'avoir ni l'une ni l'autre de ces certifications. Le candidat sur le point d'être sélectionné n'aurait pas non plus de publication dans une revue arbitrée à son actif.

Me Roy croit que cette nomination, si elle se concrétise, portera atteinte à la crédibilité de la faculté.

«Je trouve particulièrement embarrassante l'idée que dans les facultés de

droit de collègues que je côtoie un peu partout dans le monde se trouvent des étudiants inscrits au doctorat qui, encore une fois d'un point de vue universitaire, sont plus expérimentés que le doyen de ma faculté», a écrit celui qui est aussi détenteur d'un doctorat.

L'offre d'emploi publiée par l'Université de Moncton pour le poste de doyen exige spécifiquement que la personne retenue détienne au moins un diplôme de deuxième cycle en droit «ou posséder une expérience professionnelle de grande envergure jugée équivalente et pertinente». Une expérience en enseignement universitaire et en recherche est jugée comme un atout.

La personne qui serait sur le point d'obtenir le poste est conseillère juridique principale dans la fonction publique provinciale.

L'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton est aussi alarmée par cette situation. La présidente de l'association, Marie-Noëlle Ryan, espère que l'administration de l'université rebrousse chemin.

«On est très inquiets de cette situation. On se pose aussi des questions sur les critères qui ont prévalu à l'exclusion d'un candidat qui avait pourtant été recruté par un chasseur de têtes. On espère que la situation qui risque d'arriver ne se produira pas», a-telle indiqué.

Le processus d'embauche des doyens de l'Université de Moncton est défini par la Politique de la sélection des cadres.

«La nomination de la prochaine doyenne ou du prochain doyen de la Faculté de droit se fera conformément à cette politique», a précisé Thérèse Thériault, directrice des communications de l'institution.

D'après cette politique, un comité consultatif de sélection est formé. C'est à ce comité que revient la tâche d'établir les critères de sélection se rapportant au poste.

Le poste de doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton est toujours affiché sur le site de l'institution ([www. umoncton.ca](http://www.umoncton.ca)).

Me Roy n'a pas répondu à notre demande d'entrevue.



L'U de M n'en est pas à une première controverse liée à l'embauche d'un cadre. La nomination de Marie-Linda Lord à titre de vice-rectrice, en 2011, avait causé beaucoup de vagues. L'institution avait été vertement critiquée pour son manque de transparence. Le président du Conseil des gouverneurs de l'université, André Richard, avait été la cible de critiques et a finalement retiré sa candidature pour un nouveau mandat, en 2013.